

Tous
engagés

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

¹ Inclus les intérêts des parts permanentes uniquement pour les caisses dont la réserve de stabilisation est insuffisante. Taux d'intérêt des parts permanentes : 1,25 % pour l'année 2019.

Excédents avant ristournes aux membres 1 655 000 \$

Virements réglementaires et autres	(690 000) \$
Intérêts sur les parts permanentes ¹	0 \$
Intérêts sur les parts de ristournes et parts sociales	0 \$
Ristournes aux membres	(231 000) \$
Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(80 000) \$
Récupération d'impôts	61 000 \$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) (ristournes aux membres)	170 000 \$
Utilisation RRE (FADM)	80 000 \$
Alimentation RRE	(493 000) \$
Alimentation Réserve générale	(472 000) \$

Solde à répartir 0 \$

PROPOSITION DU VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2019

RISTOURNE
AUX MEMBRES²

231 773 \$

FONDS D'AIDE
AU DÉVELOPPEMENT
DU MILIEU²

80 000 \$

² La ristourne aux membres après récupérations d'impôts ainsi que l'alimentation du FADM avant impôts sont prises à même la RRE.

³ Montant établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

⁴ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES, DE L'ALIMENTATION DU FADM PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET DES TAUX DE RISTOURNES

		TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		
		PARTICULIERS	ENTREPRISES	
RISTOURNE VOLUMES	Comptes	17 174 \$	0,39 \$	0,39 \$
	Épargne et placement	25 375 \$	0,39 \$	0,39 \$
	Fonds	3 266 \$	0,39 \$	0,39 \$
	Prêts et marges de crédit	42 372 \$	0,39 \$	0,39 \$

Assurances³ **73 736 \$** **23 \$ / 1 000 \$ PRIME**

RISTOURNE
PRODUITS

Ristourne produits³ **69 850 \$** **MONTANT DE 50 \$⁴**